

3.—That the Committee sit on Tuesday, December 4, 1984 at 9:30 o'clock a.m. to commence consideration of its Order of Reference dated November 8, 1984, concerning Bill C-2, An Act respecting the winding-up of the Canadian Sports Pool Corporation and Loto Canada Inc.;

4.—That the Chairman be authorized to arrange a meeting at which votes listed under CONSUMER AND CORPORATE AFFAIRS might be considered by the Committee before the date on which Supplementary Estimates (B) are deemed reported to the House.

Your Sub-committee further recommends that the Committee rescind its motion of Thursday, November 22, 1984 respecting the holding of Committee meetings in the absence of a quorum and that it adopt the following motion:

—That the Chairman be authorized to hold meetings, to receive evidence and to authorize the printing thereof in the absence of a quorum, provided that four Members of the Committee be present of whom at least one is an Opposition member.

Mr. Ladouceur moved,—That the Report be adopted.

And debate arising thereon, Mrs. Finestone moved,—That the Report be amended in the final paragraph by striking out the words "of whom at least one is an Opposition member" and substituting therefor the following: "at least one of whom is a member of the Official Opposition."

And debate arising on the amendment, it was, by a show of hands, defeated: Yeas: 1; Nays: 8.

And debate continuing on the motion, it was, by a show of hands, agreed to: Yeas: 7; Nays: 0.

The Committee proceeded to consider the Order of Reference dated Wednesday, November 7, 1984, relating to Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 1985, which is as follows:

ORDERED,—That Consumer and Corporate Affairs Votes 1b and 10b;

—That Labour Votes 25b, 26b and L30b; and

—That National Health and Welfare Votes 1b, 5b, 10b, L11b, 15b, 25b, 30b, 35b, 40b, 45b, 48b and 49b for the fiscal year ending March 31, 1985, be referred to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs.

Pursuant to the First Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure as concurred in by the Committee, the Chairman called Votes 25b, 26b and L30b under LABOUR.

The Minister made a statement and with the witnesses answered questions.

3.—Que le Comité se réunisse le mardi 4 décembre à 9 h 30 afin de commencer l'étude de son ordre de renvoi du 8 novembre 1984, soit le projet de loi C-2, Loi portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs et de Loto Canada Inc.;

4.—Que le président soit autorisé à faire les arrangements (sic) nécessaires afin de tenir une séance à laquelle (sic) les crédits sous la rubrique CONSOMMATION ET CORPORATIONS pourraient être considérés par le Comité avant la date à laquelle le Budget des dépenses supplémentaire (B) est réputé rapporté à la Chambre.

Votre Sous-comité recommande en outre que le Comité rescinde (sic) la motion adoptée le jeudi 22 novembre 1984 portant sur les séances tenues en l'absence d'un quorum et qu'il adopte la motion suivante:

—Que le président soit autorisé à tenir des séances, à recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression en l'absence du quorum, pourvu que quatre membres du Comité soient présents dont au moins un est (sic) membre de l'opposition.

M. Ladouceur propose,—Que le Rapport soit adopté.

Un débat s'engage, puis M^{me} Finestone propose,—Que le dernier alinéa du Rapport soit modifié en supprimant les mots «dont au moins un est un membre de l'opposition» et en y substituant ce qui suit: «dont au moins un membre de l'opposition officielle».

L'amendement est mis aux voix par vote à main levée et rejeté: Pour: 1; Contre: 8.

Le débat reprend sur la motion, puis celle-ci est mise aux voix par vote à main levée et adoptée: Pour: 7; Contre: 0.

Le Comité procède à l'examen de l'ordre de renvoi du mercredi 7 novembre 1984 concernant le Budget des dépenses supplémentaire (B) portant sur l'année financière se terminant le 31 mars 1985. En voici le libellé:

IL EST ORDONNÉ,—Que les crédits 1b et 10b, Consommation et Corporations;

—Que les crédits 25b, 26b et L30b, Travail; et

—Que les crédits 1b, 5b, 10b, L11b, 15b, 25b, 30b, 35b, 40b, 45b, 48b et 49b, Santé nationale et Bien-être social, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soient déferés au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

En conformité du Premier rapport du Sous-comité du programme et de la procédure tel qu'adopté par le Comité, le président met en délibération les crédits 25b, 26b et L30b inscrits sous la rubrique TRAVAIL.

Le Ministre fait une déclaration, puis lui-même et les témoins répondent aux questions.